

**75^e anniversaire de la signature de la Convention européenne de
sauvegarde des droits de l’homme et des libertés fondamentales**

**Rencontre entre la Cour européenne des droits de l’homme
et les trois hautes juridictions françaises**

**Laurent Fabius
Président du Conseil constitutionnel**

Conseil constitutionnel - 6 février 2025

Monsieur le Président de la Cour européenne des droits de l’homme,
Monsieur le Vice-Président du Conseil d’Etat,
Monsieur le premier président de la Cour de cassation et Monsieur le
procureur général près la Cour de cassation,
Monsieur le président de section à la Cour européenne des droits de
l’homme,
Monsieur le Président de la section du contentieux du Conseil d’Etat,
Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

C’est un plaisir, pour mes collègues et pour moi, d’accueillir notre rencontre
à l’occasion de la célébration du 75^e anniversaire de la signature de la
Convention européenne de sauvegarde des droits de l’homme et des libertés
fondamentales. Nous le faisons, par un hasard des dates, en un jour de février
qui, dans la mémoire française, évoque une émeute dominée par les ligues
d’extrême-droite place de la Concorde à quelques centaines de mètres d’ici
et qui rappelle les méfaits du fascisme et la lutte nécessaire contre lui.

Durant toutes les années où j’ai eu l’honneur de présider le Conseil
constitutionnel, nos cours – la Cour européenne des droits de l’homme, le
Conseil d’Etat, la Cour de cassation et le Conseil constitutionnel – ont été
des alliées pour veiller, ensemble, au respect de la démocratie et des droits
de l’homme. Je saisis cette occasion pour remercier chaleureusement toutes
celles et ceux qui ont contribué à cultiver ainsi notre patrimoine commun de
l’Etat de droit.

75 ans donc depuis la signature, à Rome, le 4 novembre 1950, de la
Convention européenne. Il n’est pas dans mon intention, en introduction de
cette matinée d’échanges, de me livrer à de longs commentaires sur les sujets

qui seront excellemment traités par les intervenants. J'insisterai seulement sur trois orientations.

1. Consolider les droits de l'homme

René Cassin, qui fut notamment vice-président du Conseil d'Etat, président de la CourEDH et membre du Conseil constitutionnel, s'exprimait en ces termes dans son discours Nobel de décembre 1968 – « *le monde s'est trouvé, du fait et à l'occasion de violations graves et systématiques, en face d'un problème d'une ampleur insoupçonnée : protéger tout l'homme et protéger les droits de tous les hommes* ». Ce dernier membre de phrase résume parfaitement l'ambition de la communauté des Etats de la grande Europe au lendemain des barbaries de la seconde guerre mondiale.

La Convention européenne des droits de l'homme, inspirée de la Déclaration universelle adoptée deux ans plus tôt dans le cadre de l'ONU, est, nous le savons tous, un texte ambitieux, plaçant la dignité de l'individu au sommet de la hiérarchie des valeurs protégées. Depuis 1950, les garanties juridiques des droits de l'homme se sont heureusement accrues, mais elles sont aujourd'hui fragilisées par plusieurs menaces, en particulier les attaques de ceux – ils sont nombreux dans le monde et en Europe – qui veulent faire primer la force sur le droit. Il existerait, nous disent-ils, toujours trop de droits, ce qui rendrait nos systèmes politiques ingouvernables. Et ce n'est pas qu'une affaire intérieure : si la Russie avait été un Etat de droit où les droits de l'homme sont effectifs, où la liberté de la presse règne, où les informations circulent librement, l'invasion criminelle de l'Ukraine aurait-elle été possible, dans les mêmes conditions ? Non. C'est pourquoi nous devons sans cesse œuvrer, à consolider ce que Habermas a appelé « l'utopie réaliste » d'après-guerre, à savoir consolider les droits de l'homme qui, loin d'être un idéal purement théorique, doivent se traduire de manière concrète et effective dans la vie des habitants de notre grande Europe.

2. Renforcer le dialogue des juges

L'idée remarquable des auteurs de la Convention de 1950 était d'instituer un système de contrôle afin que les droits et libertés qu'elle garantit ne soient pas illusoire. 66 ans après sa création, le CEDH est devenue un véritable organe judiciaire qui veille sur le bien commun de 700 millions d'européens : nos libertés les plus fondamentales. La Cour, je le disais, est la cible d'attaques croissantes par ceux-là mêmes qui s'en prennent aux juges nationaux et plus largement à l'ordre juridique européen.

Attention ! La critique selon laquelle ce mécanisme européen de protection des droits de l'homme affecterait la souveraineté des Etats et leur capacité à répondre aux attentes de nos concitoyens prend de l'ampleur. La critique est infondée notamment parce qu'il ne s'agit pas d'un troisième degré de juridiction, mais d'un système au service de ce qu'une grande juriste a appelé une « souveraineté solidaire augmentée ». Il reste que cette critique est dangereuse : si l'on peut bien sûr modifier l'état *du* droit, on ne doit pas mettre en cause l'Etat *de* droit.

A travers les diverses responsabilités exécutives, législatives et juridictionnelles que j'ai eu l'honneur d'exercer, j'ai pu mesurer l'importance de l'Europe de la justice conçue comme un dialogue des droits et un dialogue des juges, européens et nationaux. Chaque juridiction suit sa trajectoire propre, mais ce qui nous unit compte plus que ce qui nous différencie. Dans cet esprit, un dialogue constant doit exister entre nous, renforcé, s'agissant du Conseil constitutionnel, depuis l'entrée en vigueur en France de la Question prioritaire de constitutionnalité. Ce dialogue sans paroles trouve son prolongement dans la désignation du Conseil constitutionnel français comme haute juridiction nationale au sens du protocole n° 16 à la Convention. Dans le respect de chaque juridiction et du rôle des juges qui ne sont pas des législateurs, ce dialogue, notre dialogue, doit donc se renforcer.

3. Répondre aux défis de notre temps

En 1950, le droit européen était convoqué pour protéger la personne humaine contre les atteintes à sa dignité, dans toutes ses dimensions. Cette exigence est toujours d'actualité, mais aujourd'hui, à la fin de ce premier quart de siècle, c'est le vivant dans sa globalité qui est menacé. Le philosophe Michel Serres, qui fut mon ami, évoquait souvent « *la nécessité pour les humains de faire la paix entre eux pour sauver le monde, et de faire la paix avec le monde pour sauver la possibilité de la cohabitation humaine* ». C'est une nouvelle frontière du droit.

Ayant eu le privilège de présider il y a dix ans la COP 21 / Accord de Paris, j'ai la conviction que, sans outrepasser nos fonctions, nous avons, nous juges, un grand rôle à jouer pour la construction d'un véritable droit de l'avenir.

Comme les faits nous le montrent avec force, le droit à l'environnement est devenu une condition des autres droits. Les décisions de nos Cours vont le plus souvent en ce sens. 75 ans après, l'héritage de la Convention européenne des droits de l'homme est donc plus vivant que jamais. Il doit continuer à relever, avec confiance et intransigeance, les défis de notre temps, afin de garantir la pérennité des droits de l'homme d'aujourd'hui et de ceux qui nous suivront.

Chers collègues et amis,

C'est la dernière fois que je m'exprime devant vous comme Président du Conseil constitutionnel puisque, dans moins d'un mois, comme deux autres membres du Conseil, mon mandat prendra fin. Je quitterai cette haute juridiction et votre compagnie avec la certitude que les deux missions qui en ce jour nous rassemblent – le droit et l'Europe -, et qui sont aussi les deux raisons pour lesquelles nous subissons des attaques, sont les deux faces d'une même cause qui mérite qu'on lui consacre sa vie : l'Europe, cet atout magnifique, cet acquis, cette Espérance, une Europe encore imparfaite, doutant parfois d'elle-même et qui doit savoir s'unir et s'affirmer face au nouveau brutalisme généralisé ; et le droit, que cette Europe porte et qui, contrairement aux discours démagogues, ne constitue pas une faiblesse mais une force, cette force du droit que doivent respecter et faire respecter les juges que nous sommes. C'est aussi le sens de notre rencontre. Merci.